



Ex-concubin et ma location

Par **dramaqueen**, le **02/05/2019** à **20:28**

Bonjour,

Je vivais avec mon concubin dans un logement locatif à mon nom. Suite à de nombreux actes de violence j'ai décidé de quitter mon logement car lui ne voulait du tout pas partir. Il m'a rassurer qu'il allait payer afin de pas prévenir le bailleur de mon départ car il savait qu'il allait être expulsé.

Problème il n'a jamais rien payer et la dette s'élève à 11000euros. Et la je me dis que c'est plus possible car dès que je lui parle de cette dette qui s'accroit il m'envoie balader en me disant que je m'inquiète pour rien et qu'il va payer.

En sachant que j'ai deux enfants à ma charge, sans emploi et mes charges actuelles, j'aimerais savoir quelle procédure doit entamer contre lui qui bosse pour qu'il quitte le logement et régler cette dette(même si le bailleur va se retourner contre moi).

Merci pour vos réponses par avance.

Par **Visiteur**, le **02/05/2019** à **20:54**

Bonjour

Agir vite, jusqu'à procédure d'expulsion.

Contactez l'Adil ou l'Anil.

Par **janus2fr**, le **03/05/2019** à **06:28**

Bonjour,

Vous n'avez pas donné congé, vous êtes donc toujours locataire en titre de ce logement !

C'est bien à vous de payer le loyer et les charges au bailleur.

Votre arrangement avec votre ex pourrait s'apparenter à de la sous-location, ce qui n'est pas permis sans l'accord du bailleur...

Par **dramaqueen**, le **03/05/2019** à **17:02**

Bonjour Janus2fr,

Je suis consciente du fait que je suis la débitrice légale du bail. Mais n'y a-t-il pas un recours possible envers mon ex-concubin pour dédommagement du fait de la contrainte qui m'était imposée par lui? Ne voulant surtout pas quitter ce logement sous prétexte que c'est sa maison où il a grandi. Et ne pouvant pas non plus le mettre dehors par force ni par les gendarmes

Par **dramaqueen**, le **03/05/2019** à **17:06**

Bonjour Pragma,

Pouvez-vous détailler s'il vous plaît quand vous dites agir jusqu'à expulsion.

Merci

Par **Visiteur**, le **03/05/2019** à **17:22**

Vous allez dans le mur si vous ne voulez pas obtenir, via la justice, l'expulsion de cet ex-concubin, qui "squatte" un logement dont vous êtes la locataire. Mais pourquoi dites-vous "où il a grandi"?